

Dakar, le 19 JANVIER 2006

**DÉCISION** relative aux dérogations sur le permis d'exploitation aérienne.

**Le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aéronautique Civile du Sénégal,**

- Vu la constitution ;
- Vu la Convention de Chicago et ses annexes ;
- Vu la loi 2002-31 du 24 Décembre 2002 portant code de l'aviation civile ;
- Vu la loi n° 2005-27 du 26 Août 2005 modifiant la loi 2002-31 du 24 Décembre 2002 portant code de l'aviation civile ;
- Vu le décret n°2003-384 du 28 Mai 2003 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Sénégal ;
- Vu le décret 2005-06 du 06 Janvier 2005 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Sénégal ;
- Vu le décret n° 2005-971 du 20 Octobre 2005 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu l'arrêté n° 000261/MTTA/ANACS/DG/CJ du 19 Janvier 2006 fixant les modalités d'application du décret portant réglementation de la sécurité aérienne ;

**D E C I D E**

\*\*\*\*\*

**Article premier : Accord de dérogation**

- a) L'ANACS peut, sous la considération de circonstances particulières, accorder une dérogation sur les procédures en allégeant des sections spécifiques du RAS 6 – Certification des exploitants, pourvu qu'elle trouve que les circonstances présentées garantissent un niveau de sécurité égal à celui fourni par la règle pour laquelle l'autorisation de déviation aux procédures a été accordée. Ladite autorisation sera émise comme une lettre d'autorisation de déviation aux procédures et fera l'objet d'une décision prorogant le permis d'exploitation aérienne.
- b) L'ANACS peut mettre fin à la dérogation aux procédures ou l'amender à tout moment.

- c) La durée maximale de la dérogation est de un (01) mois.
- d) Deux dérogations au maximum peuvent être accordées à l'exploitant pour tenir en compte la durée du processus de certification.

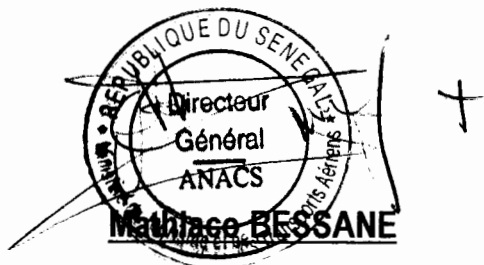
## **Article 2 : Demande de dérogation**

- a) La demande de dérogation aux procédures doit être faite sous forme écrite et d'une manière acceptable pour l'ANACS. Elle doit être adressée nécessairement à l'ANACS au moins soixante (60) jours avant l'échéance de la date à laquelle la déviation aux procédures définies dans le manuel d'exploitation ou le manuel de contrôle de maintenance est projetée.
- b) Une demande de dérogation aux procédures doit comporter la description complète des circonstances et des justifications relatives à la dérogation aux procédures demandées, et démontrer que le niveau de sécurité sera maintenu égal à celui fourni par la règle pour laquelle l'autorisation a été recherchée.
- c) Les conditions additionnelles pour l'octroi de la dérogation sont les suivantes :
  - l'exploitant a demandé un renouvellement de permis d'exploitation aérienne,
  - l'exploitant détient un manuel d'exploitation ;
  - le bilan semestriel de ses activités est communiqué à l'ANACS ;
  - l'exploitant a soumis un plan d'actions de mise en œuvre des actions correctives demandées par l'ANACS et découlant en particulier des dernières inspections ;
  - l'exploitant n'a pas fait l'objet d'avertissement ou de sanction pour non respect de la réglementation dans l'exercice précédent ;
  - l'exploitant ne bénéficie pas d'autres dérogations liées aux aéronefs qu'il exploite et aux pilotes qu'il emploie ;
  - l'exploitant n'a pas été impliqué dans un incident grave ou un accident dans l'exercice précédent.

## **Article 3 : Notification de la dérogation au personnel**

Tout exploitant qui reçoit une autorisation pour déroger aux procédures doit disposer de moyens de la notifier à son personnel de commandement et au personnel concerné par cette dérogation y compris son étendu et sa date limite de validité.

**Article 4 :** Cette présente décision prend effet à compter de sa date de signature.



The image shows an official circular stamp of the ANACS (Autorité Nationale de l'Aviation Civile Sénégalaise). The stamp contains the text: "REPUBLIQUE DU SENEGAL", "ANACS", and "Autorité Nationale de l'Aviation Civile". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink that reads "Mathias BESSANE".